

Service instructeur
Direction de la Commande Publique

N° CP-2009-13-1-12

Service consulté

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF AU
RÉAMÉNAGEMENT DES CARREFOURS DE L'ÉCHANGEUR SUR L'A35 À
BARTENHEIM**

Résumé : *Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre relatif au réaménagement des carrefours de l'échangeur sur l'A35 à BARTENHEIM*

Conformément au Code des Marchés Publics, votre Assemblée doit procéder à l'attribution de marchés de maîtrise d'œuvre et m'autoriser à signer les documents correspondants.

Direction des Routes et des Transports

- RD 66 - Réaménagement des carrefours de l'échangeur sur l'A35 à BARTENHEIM - (point 1)

Dans sa séance du 6 février 2009 (2009-2-3-2), votre commission m'a autorisée à lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération RD 66 - réaménagement des carrefours de l'échangeur sur l'A35 à BARTENHEIM.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 16 mars 2009.

La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 16 avril 2009 à 17 heures 00. Neuf candidatures ont été réceptionnées.

Le jury, constitué par décision en date du 6 avril 2009, conformément aux dispositions des articles 24 et 74 du Code des Marchés Publics, s'est réuni le 28 avril 2009 en vue de donner son avis sur la candidature des maîtres d'œuvre appelés à être mis en concurrence et à être admis à la négociation.

Après avoir pris connaissance des candidatures, le jury m'a proposé de retenir les quatre candidats suivants sans ordre de priorité, qu'il a jugé les plus performants au vu des critères de sélection des candidatures prévus dans l'avis d'appel public à la concurrence (garanties et capacités techniques et financières, ainsi que l'adéquation des moyens et des compétences) :

- ❖ Equipe n°1 : Groupement solidaire INGEROP Conseil & Ingénierie - Paysage Plus - AEI sis 67088 STRASBOURG ;
- ❖ Equipe n°2 : Groupement solidaire ARCADIS ESG - Digitale Paysage - Laurent Barbier architecte - Eco Aménagement sis 67015 STRASBOURG ;
- ❖ Equipe n°3 : EGIS ROUTE FRANCE avec pour sous-traitants Atelier Villes et Paysages, groupe Renaissance, FONDASOL, ACOUSTB ET BIOMONITOR sis 67087 STRASBOURG ;
- ❖ Equipe n°4 : Groupement conjoint B2000 - ANTEA - SIETUDES - COSITREX et avec pour sous-traitants ACOUSTB, ASPA, AEI, TERRASOL et ARTCAD sis 68000 COLMAR.

Par décision du 28 avril 2009, j'ai validé cet avis et j'ai admis les quatre groupements sus cités à être admis à remettre une offre.

Le programme de l'opération ainsi que les pièces administratives ont été envoyées aux candidats retenus le 29 avril 2009 fixant la date de remise des offres au 28 mai 2009 à 17h00.

Les quatre groupements ont remis une offre. Les offres ont été ouvertes le 29 mai 2009.

Les critères de jugement des offres prévus par le règlement de consultation avec leur pondération sont les suivants :

- 70% Valeur technique de l'offre ;
- 30% Prix des prestations.

Au terme de l'analyse des offres et des négociations réalisées (cf. rapport joint en annexe), le classement proposé est le suivant :

1. EGIS ROUTE FRANCE avec pour sous-traitants Atelier Villes et Paysages, groupe Renaissance, FONDASOL, ACOUSTB ET BIOMONITOR sis 67087 STRASBOURG
2. Groupement solidaire INGEROP Conseil & Ingénierie - Paysage Plus - AEI sis 67088 STRASBOURG
3. Groupement solidaire ARCADIS ESG - Digitale Paysage - Laurent Barbier architecte - Eco Aménagement sis 67015 STRASBOURG
4. Groupement conjoint B2000 - ANTEA - SIETUDES - COSITREX et avec pour sous-traitants ACOUSTB, ASPA, AEI, TERRASOL et ARTCAD sis 68000 COLMAR

L'offre de l'entreprise EGIS ROUTE FRANCE présente, après négociation, l'offre économiquement la plus avantageuse.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à la société EGIS ROUTE FRANCE sis 67087 STRASBOURG pour un montant de 237 955.00 € HT soit 284 594.18 € TTC et un taux de rémunération de 11.33 %,

- de m'autoriser à signer le marché correspondant ainsi que tout document y afférent,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Conseil Général Haut-Rhin



DIRECTION DES ROUTES ET DES TRANSPORTS

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES RD 66 – Réaménagement des carrefours de l'échangeur sur l'A35 à BARTENHEIM Mission de maîtrise d'œuvre (phases conception et réalisation)

Dossier suivi par Didier MAURER
☎ 03 89 30 69 44

I Préambule

Dans le cadre de la procédure négociée avec mise en concurrence n° 09DRT036 relative à la RD 66 – Réaménagement des carrefours de l'échangeur sur l'A 35 à BARTENHEIM – Mission de maîtrise d'œuvre phases conception et réalisation, le Jury avait décidé, lors de la séance du 28 avril 2009, de retenir les candidats suivants :

- le groupement solidaire INGEROP Conseil & Ingénierie (mandataire) – Paysage Plus – AEI,
- le groupement solidaire ARCADIS ESG (mandataire) – Digitale Paysage – Laurent Barbier architecte – Eco Aménagement – ERI (sous traitant),
- la société EGIS ROUTE FRANCE et comme sous traitant : Atelier Ville et Paysages, Groupe Renaissance (Laurent Barbier), FONDASOL, ACOUSTB, BIOMONITOR,
- le groupement conjoint B2000 (mandataire) – SITETUDES – COSITEX – ANTEA et avec comme sous traitants : ARTCAD – TERRASOL – AEI – ASPA – ACOUSTB.

Le présent rapport a pour objet l'analyse des offres des quatre candidats retenus.

La date limite de remise des offres était fixée le 28 mai 2009 à 17 heures.

II Critères d'analyse des offres, pondération :

L'analyse des offres s'effectue selon les deux critères pondérés suivants qui avaient été énoncés dans l'article 5 du règlement de la consultation :

Critère	Pondération
1- Valeur technique	70 %
2 – Prix des prestations	30 %

La valeur technique est jugée au travers des sous critères suivants :

- la compétence de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui doit porter sur tous les domaines de compétences résultant des éléments de mission à exécuter (noté sur 12). Les compétences de ces membres seront appréciées sur la base des qualifications professionnelles et références récentes de moins de 5 ans dans le domaine de compétence considéré.
- les méthodes et moyens humains et techniques pour exécuter chacun des éléments de mission (noté sur 6). Ces méthodes et techniques seront celles figurant dans le mémoire technique, dans le planning et dans les sous-détails de la décomposition du prix global forfaitaire pour chaque élément de mission.
- le contrôle intérieur des prestations (noté sur 2). La description de ce contrôle intérieur sera celle figurant dans le mémoire technique.

L'offre la plus intéressante techniquement notée sur 20 obtient la note maximum de 5. Les notes suivantes sont calculées arithmétiquement au prorata des pourcentages de variation.

La note relative au critère prix sera proportionnelle au rapport du prix de l'offre moins-disante sur celui de l'offre considérée, l'offre moins-disante obtenant la note maximum de 5.

La somme des notes pondérées donnera un total permettant de déterminer la proposition la mieux disante.

III. Analyse des offres reçues

Offres de base

Valeur technique	Pondération : 70 %
-------------------------	-----------------------

❖ Groupement solidaire **INGEROP Conseil & Ingénierie** (mandataire) – **Paysage Plus – AEI**

Analyse et commentaires :

Concernant les compétences de l'équipe, l'offre ne précise pas le nom du spécialiste en acoustique et en application de la loi sur le bruit.

Dans le mémoire technique, l'offre ne précise pas les méthodes, moyens humains et techniques pour exécuter les éléments de mission AOS et AOR.

Elle ne prévoit pas pour l'élément de mission ELA des campagnes de mesures de l'état initial du sol et pour l'élément de mission DUP un contrôle qualité juridique du dossier comme le stipulait le programme.

La durée cumulée des visites de chantier dans l'élément de mission DET ne semble pas correspondre au programme.

A l'issue de cette analyse, la négociation a été engagée avec ce candidat.

Note provisoire :	5,00
Note pondérée :	3,50

❖ Groupement solidaire **ARCADIS ESG** (mandataire) – **Digitale Paysage – Laurent Barbier architecte – Eco Aménagement – ERI** (sous traitant),

Analyse et commentaires :

Concernant les compétences de l'équipe, l'offre ne précise pas les références du spécialiste en aménagement paysager et du chargé de la COR et de l'OPC.

Dans le mémoire technique, le temps passé pour réaliser les éléments de missions EXE et VISA apparaît comme faible. L'offre ne précise pas les méthodes, moyens humains et techniques pour exécuter les éléments de mission TRA, ACE, ENT, DCQ et DCT.

De plus, elle ne prévoit pas pour l'élément de mission ELA des campagnes de mesures de l'état initial du sol et le nombre de jours consacré à la DET n'est pas justifié.

A l'issue de cette analyse, la négociation a été engagée avec ce candidat.

Note provisoire :	4,61
Note pondérée :	3,23

- ❖ Société **EGIS ROUTE FRANCE** et comme sous traitant : **Atelier Ville et Paysages, Groupe Renaissance (Laurent Barbier), FONDASOL, ACOUSTB, BIOMONITOR,**

Analyse et commentaires :

Pour plusieurs domaines de compétence, l'offre précise plusieurs spécialistes dont les niveaux sont très hétérogènes (de bons à insuffisants).

Dans le mémoire technique, le temps passé pour réaliser les éléments de missions DIA et EP apparaît comme faible. L'offre ne précise pas les méthodes, moyens humains et techniques pour exécuter les éléments de mission COM, TRA, COR, SDQ, ACE, ENT, DCQ et DCT.

Elle prévoit pour l'élément de mission ELA des campagnes de mesures de l'état initial de l'air en option. De même, elle ne prévoit pas pour l'élément de mission ELB des comptages de trafic associés aux mesures de bruit, pour l'élément de mission TRA des comptages complémentaires et pour l'élément de mission DUP un contrôle qualité juridique du dossier comme le stipulait le programme. Le nombre de jours consacré à la DET n'est pas justifié et les délais relatifs aux études préliminaires portées sur le planning ne sont pas cohérents avec les indications de l'acte d'engagement.

A l'issue de cette analyse, la négociation a été engagée avec ce candidat.

Note provisoire :	4,59
Note pondérée :	3,21

- ❖ Groupement conjoint **B2000** (mandataire) - **SITETUDES - COSITEX - ANTEA** et avec comme sous traitants : **ARTCAD - TERRASOL - AEI - ASPA - ACOUSTB.**

Analyse et commentaires :

Concernant les compétences de l'équipe, l'offre ne précise pas les références du chargé de la COR et de l'OPC et du responsable du contrôle externe et indique plusieurs noms pour le spécialiste en assainissement, en hydraulique routier et en application de la loi sur l'eau dont les niveaux sont très hétérogènes (de bons à insuffisants).

Dans le mémoire technique, l'offre ne précise pas les méthodes, moyens humains et techniques pour exécuter les éléments de mission COM, TRA, COR, SDQ, ACE, ENT, DCQ et DCT.

De même, elle ne prévoit pas pour l'élément de mission ELA des campagnes de mesures de l'état initial du sol, pour l'élément de mission ELB des comptages de trafic associés aux mesures de bruit et pour l'élément de mission TRA des comptages complémentaires comme le stipulait le programme. Elle prévoit une mission G4 au lieu du mission G3 pour l'élément de mission EXE. Le nombre de jours consacré à la DET n'est pas justifié et le suivi de travaux n'est pas décrit dans le planning.

A l'issue de cette analyse, la négociation a été engagée avec ce candidat.

Note provisoire :	4,08
Note pondérée :	2,86

Prix des prestations	Pondération : 30 %
-----------------------------	-----------------------

❖ Groupement solidaire **INGEROP Conseil & Ingénierie** (mandataire) – **Paysage Plus – AEI**

Dans le sous détail de la décomposition du prix global forfaitaire, des erreurs de calculs ont été relevées pour tous les éléments de mission sauf TRA et DET.

Le tableau suivant donne le prix du forfait provisoire et du taux après correction :

Forfait provisoire	Taux	Forfait provisoire corrigé	Taux corrigé
290 640,00	13,84%	302 451,00	14,40%

Note provisoire :	3,79
Note pondérée :	1,14

❖ Groupement solidaire **ARCADIS ESG** (mandataire) – **Digitale Paysage – Laurent Barbier architecte – Eco Aménagement – ERI** (sous traitant),

Le tableau suivant donne le prix du forfait provisoire et du taux :

Forfait provisoire	Taux
303 340,00	14,44%

Note provisoire :	3,78
Note pondérée :	1,13

❖ Société **EGIS ROUTE FRANCE** et comme sous traitant : **Atelier Ville et Paysages, Groupe Renaissance (Laurent Barbier), FONDASOL, ACOUSTB, BIOMONITOR,**

Le tableau suivant donne le prix du forfait provisoire et du taux :

Forfait provisoire	Taux
229 380,00	10,92%

Note provisoire :	5,00
Note pondérée :	1,50

❖ Groupement conjoint **B2000** (mandataire) – **SITETUDES – COSITEX – ANTEA** et avec comme sous traitants : **ARTCAD – TERRASOL – AEI – ASPA – ACOUSTB.**

Dans le sous détail de la décomposition du prix global forfaitaire, des erreurs de calculs ont été relevées pour les éléments de mission suivants : DIA, EP, AVP, PRO et ACT.

Le tableau suivant donne le prix du forfait provisoire et du taux après correction :

Forfait provisoire	Taux	Forfait provisoire corrigé	Taux corrigé
321 400,00	15,30%	321 510,00	15,31%

Note provisoire :	3,57
Note pondérée :	1,07

Synthèse provisoire :

Le tableau suivant reprend les notes finales provisoires pondérées par critères et le total général de cette pondération par candidat.

Société	Note pondérée		Note finale	
	Valeur technique	Prix des prestations		
INGEROP	3,50	1,14	4,64	2
ARCADIS	3,23	1,13	4,36	3
EGIS	3,21	1,50	4,71	1
B2000	2,86	1,07	3,93	4

IV. Analyse des offres reçues après négociations

Conformément à l'article 66 du Code des marchés publics et à l'article 5.2 du Règlement de la Consultation, une négociation a été engagée avec l'ensemble des candidats.

Lors de chaque phase de négociation, l'attention du candidat a été attirée sur le poids du critère prix dans la note totale d'analyse des offres.

Valeur technique	Pondération : 70 %
-------------------------	-----------------------

❖ Groupement solidaire **INGEROP Conseil & Ingénierie** (mandataire) – **Paysage Plus – AEI**

Le 18 juin 2009, une première négociation consistait à demander à ce candidat de préciser son offre sur la base des remarques énoncées dans le chapitre III "Analyses des offres reçues" du présent rapport de présentation. La date de remise des plis était fixée le 23 juin 2009.

Par courrier en date du 22 juin 2009, le candidat a répondu aux questions posées. A l'issue de l'analyse des réponses fournies, il apparaît que le temps de participation aux réunions de chantier de l'élément de mission DET est non conforme au programme de l'opération.

A l'issue de cette analyse, une seconde négociation a été engagée avec ce candidat le 22 juillet 2009 et fixait une date de remise des plis le 31 juillet 2009.

La négociation informait le candidat que le programme de l'opération était modifié selon les termes suivants :

Dans l'article 4.1.5 "Phasage des travaux" (P11) la phrase "*La durée de l'ensemble des travaux est approximativement estimée à dix huit (18) mois*" est supprimé et remplacée par la phrase "*La durée de l'ensemble des travaux est estimée entre dix (10) et quinze (15) mois de travaux effectifs (hors période de préparation)*".

Dans le paragraphe "Visite de chantier" de l'article relatif à la "Maîtrise d'œuvre en phase travaux" (P27), la phrase "*Le titulaire effectue des visites de chantier hebdomadaires d'une*

durée cumulée de trois jours lors de journées distinctes, qu'il consigne dans le journal de chantier, avec compte rendu de visite" est supprimé et remplacée par la phrase "Un représentant du maître d'œuvre sur le chantier effectue des visites de chantier (une durée cumulée équivalente à au moins quatre vingt (80) jours de présence y compris réunions de chantier) qu'il répartira sur la semaine suivant l'importance des travaux du moment. Il consignera ces visites dans un journal de chantier, avec compte rendu de visite"

De plus afin d'améliorer la composition de l'équipe, elle précisait que le contrôleur travaux ouvrages d'art ne convenait pas car il ne présentait que des références études et aucune en suivi de travaux.

Par courrier en date du 27 juillet 2009, le candidat a répondu aux questions posées. Le nouveau spécialiste proposé a été jugé acceptable.

A l'issue de cette analyse, une troisième négociation a été engagée avec ce candidat le 18 août 2009 et fixait une date de remise des plis le 24 août 2009.

Elle consistait à demander au candidat de confirmer si son offre intègre bien les points suivants :

- Pour la mission EP, une étude préliminaire complète pour chacune des variantes prévues dans le programme de l'opération. Cette étude de faisabilité comportera notamment la définition géométrique de chacune des variantes et la justification du respect des distances de visibilité (en tenant compte des masques potentiels), de la capacité des voies et des carrefours, etc ...
- Pour la mission AVP, la définition géométrique complète de la solution retenue (y compris les principaux équipements tels que les dispositifs de retenue, les clôtures, les panneaux de signalisation), en assurant notamment le respect des règles de visibilité et en tenant compte de tous les masques de visibilité.

Par courrier en date du 20 août 2009, le candidat a confirmé que sa prestation intégrait bien ces points.

A l'issue de cette analyse, une quatrième négociation a été engagée avec ce candidat le 28 août 2009 et fixait une date de remise des plis le 3 septembre 2009.

Elle consistait à demander au candidat de bien préciser si son offre intègre les points suivants :

- élément de mission EP : pour chaque variante, l'étude et la représentation des talus, des principaux ouvrages et ouvrages d'assainissement et des principes des rétablissements agricoles, y compris les principales caractéristiques d'insertion de l'ouvrage dans le paysage (aménagements paysagers, architecture des ouvrages,...),
- élément de mission DAD : les éventuelles reconnaissances de terrain nécessaires à cet élément de mission.

Le pli en réponse de ce candidat est parvenu hors délai. Les éléments transmis par télécopie n'ont donc pas été analysés.

Synthèse :

Toutes les personnes désignées pour les différentes spécialités sont jugées bonnes pour leur curriculum vitae ou leur expérience dans le domaine. Le mémoire technique contient l'essentiel des renseignements demandés et est jugé bon (cf. annexes 1 à 5 pour plus de détails).

L'offre est satisfaisante techniquement, malgré l'absence d'une réponse dans les délais (quatrième phase de la négociation).

Note obtenue :	4,98
Note pondérée :	3,48

❖ Groupement solidaire **ARCADIS ESG** (mandataire) – **Digitale Paysage – Laurent Barbier architecte – Eco Aménagement – ERI** (sous traitant),

Le 18 juin 2009, une première négociation consistait à demander à ce candidat de préciser son offre sur la base des remarques énoncées dans le chapitre III "Analyses des offres reçues" du présent rapport de présentation. La date de remise des plis était fixée le 23 juin 2009.

Par courrier en date du 22 juin 2009, le candidat a répondu aux questions posées. A l'issue de l'analyse des réponses fournies, il apparaît que le temps de participation aux réunions de chantier de l'élément de mission DET est non conforme au programme de l'opération. Le nom du spécialiste en aménagement paysager a bien été précisé. Le spécialiste a des références en infrastructure de grand transport mais n'en présente aucune en infrastructure routière.

A l'issue de cette analyse, une seconde négociation a été engagée avec ce candidat le 22 juillet 2009 et fixait une date de remise des plis le 31 juillet 2009.

La négociation informait le candidat que le programme de l'opération était modifié selon les mêmes termes énoncés ci avant pour le groupement solidaire INGEROP.

De plus, afin d'améliorer la composition de l'équipe, elle précisait que certains spécialistes ne convenaient pas. Le suppléant en études d'ouvrage d'art présentait des références en travaux et pas en études. Le responsable environnement en phase travaux présentait des références en études mais pas en suivi de travaux. Elle indiquait que le spécialiste en aménagement paysager ne présentait pas de références en infrastructure linéaire.

Par courrier en date du 27 juillet 2009, le candidat a répondu aux questions posées.

A l'issue de cette analyse, une troisième négociation a été engagée avec ce candidat le 18 août 2009 et fixait une date de remise des plis le 24 août 2009.

Elle consistait à demander au candidat de confirmer si son offre intègre les mêmes points énoncés ci avant pour le groupement solidaire INGEROP.

Le pli en réponse de ce candidat est parvenu hors délai. Les éléments transmis par télécopie n'ont donc pas été analysés.

Une quatrième négociation a été engagée avec ce candidat le 28 août 2009 et fixait une date de remise des plis le 3 septembre 2009.

Elle consistait à attirer l'attention du candidat sur le critère prix dans la note totale d'analyse des offres.

Par courrier en date du 1 septembre 2009, le candidat confirme sa proposition de prix.

Synthèse :

Toutes les personnes désignées pour les différentes spécialités sont jugées bonnes pour leur curriculum vitae ou leur expérience dans le domaine. Le mémoire technique contient l'essentiel des renseignements demandés et est jugé bon (cf. annexes 1 à 5 pour plus de détails).

L'offre est satisfaisante techniquement, malgré l'absence d'une réponse dans les délais (troisième phase de la négociation).

Note obtenue :	4,91
Note pondérée :	3,43

❖ Société **EGIS ROUTE FRANCE** et comme sous traitant : **Atelier Ville et Paysages, Groupe Renaissance (Laurent Barbier), FONDASOL, ACOUSTB, BIOMONITOR,**

Le 18 juin 2009, une première négociation consistait à demander à ce candidat de préciser son offre sur la base des remarques énoncées dans le chapitre III "Analyses des offres reçues" du présent rapport de présentation. La date de remise des plis était fixée le 23 juin 2009.

Par courrier en date du 22 juin 2009, le candidat a répondu aux questions posées. A l'issue de l'analyse des réponses fournies, il apparaît que le temps de participation aux réunions de chantier de l'élément de mission DET est non conforme au programme de l'opération. Il apparaît également que le candidat a bien présenté un spécialiste pour chaque domaine de compétence requis. Toutefois certains d'entre eux présentent peu de références suffisantes. Le suppléant en projets routiers, le spécialiste chargé de la COR et de l'OPC et le représentant du maître d'œuvre sur le chantier ne présentaient que des références en voirie urbaine, le spécialiste en assainissement, en hydraulique routier et en application de la loi sur l'eau présentait des références en assainissement routier et pas en application de la loi sur l'eau et le responsable environnement en phase travaux présentait des références en études mais pas en suivi de travaux.

A l'issue de cette analyse, une seconde négociation a été engagée avec ce candidat le 22 juillet 2009 et fixait une date de remise des plis le 31 juillet 2009.

La négociation informait le candidat que le programme de l'opération était modifié selon les mêmes termes énoncés ci avant pour le groupement solidaire INGEROP.

De plus afin d'améliorer la composition de l'équipe, elle précisait que certains spécialistes ne convenaient pas. Le suppléant en projets routiers, le spécialiste chargé de la COR et de l'OPC et le représentant du maître d'œuvre sur le chantier ne présentaient pas de références en route hors agglomération ou en autoroute, le spécialiste en assainissement, en hydraulique routier et en application de la loi sur l'eau ne présentait pas de références en application de la loi sur l'eau et le responsable environnement en phase travaux ne présentait pas de références en suivi de travaux.

Elle demandait en outre de préciser dans le mémoire technique, si en plus des informations déjà fournies, les missions comprennent bien :

Pour la mission DIA :

- l'analyse technique sur la résistance mécanique des structures en place et sur la conformité des équipements techniques aux normes et règlements en vigueur,
- l'établissement d'un programme fonctionnel d'utilisation de l'ouvrage ainsi qu'une estimation financière et déduction de la faisabilité de l'opération,
- la proposition éventuelle des méthodes de réparation ou de confortement assorties de délais de réalisation et de mise en œuvre,

Pour la mission EP :

- la comparaison des différents éléments composant ces solutions, assorties de délais de réalisation et l'examen de leur compatibilité avec la partie affectée aux travaux de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'ouvrage retenue par le maître d'ouvrage.

Par courrier en date du 30 juillet 2009, le candidat a répondu aux questions posées. Les nouveaux spécialistes proposés ont été jugés acceptables. Les références pour le spécialiste chargé de la COR et de l'OPC restent peu explicites.

A l'issue de cette analyse, une troisième négociation a été engagée avec ce candidat le 18 août 2009 et fixait une date de remise des plis le 24 août 2009.

Elle consistait à demander au candidat de confirmer si son offre intègre les mêmes points énoncés ci avant pour le groupement solidaire INGEROP et d'expliquer très clairement les références du spécialiste chargé de la COR et de l'OPC.

La société a répondu par courrier en date du 24 août 2009. Les réponses ont été jugées globalement satisfaisantes. Toutefois les éléments introduisant cette réponse ont montré que le candidat risquait d'étudier pour l'élément de mission EP une variante non prévue au

programme de l'opération. Les éléments apportés pour les références du spécialiste chargé de la COR et de l'OPC ont été confus. Le mauvais CV semblait avoir été envoyé.

Une quatrième négociation a donc été engagée avec ce candidat le 28 août 2009 et fixait une date de remise des plis le 3 septembre 2009.

Elle consistait à demander au candidat de reprendre sa proposition au vu de sa dernière réponse qui montrait une incohérence par rapport aux variantes à étudier, d'explicitier les références du spécialiste chargé de la COR et de l'OPC et de préciser si son offre intègre bien les points suivants :

- élément de mission EP : pour chaque variante, l'étude et la représentation des talus, des principaux ouvrages et ouvrages d'assainissement et des principes des rétablissements agricoles, y compris les principales caractéristiques d'insertion de l'ouvrage dans le paysage (aménagement paysagers, architecture des ouvrages,...),
- élément de mission EIE : toutes les reconnaissances (autres que les inventaires faune – flore fournis dans le cadre d'un autre marché) nécessaires à l'élaboration de l'état initial de l'environnement en application de toutes les lois relatives à la protection de la nature et à la prise en compte de l'environnement et de leurs textes d'application par exemple pour les cours d'eau, ...(liste non exhaustive),
- élément de mission DAD : les éventuelles reconnaissances de terrain nécessaires à cet élément de mission,
- l'élément de mission PRO : un sous-dossier spécifique afin de décrire les différentes phases des travaux interagissant avec le trafic de la RD et de l'A35,
- élément de mission EXE : un plan coté et des profils en longs des bords droits.

Par courrier en date du 2 septembre 2009, le candidat a repris sa proposition et a apporté toutes les précisions souhaitées.

Synthèse :

Toutes les personnes désignées pour les différentes spécialités sont jugées bonnes pour leur curriculum vitae ou leur expérience dans le domaine. Le mémoire technique contient tous les renseignements demandés et est jugé bon (cf. annexes 1 à 5 pour plus de détails).

L'offre est satisfaisante techniquement.

Note obtenue :	5,00
Note pondérée :	3,50

- ❖ Groupement conjoint **B2000** (mandataire) – **SITETUDES** – **COSITEX** – **ANTEA** et avec comme sous traitants : **ARTCAD** – **TERRASOL** – **AEI** – **ASPA** – **ACOUSTB**.

Le 18 juin 2009, une première négociation consistait à demander à ce candidat de préciser son offre sur la base des remarques énoncées dans le chapitre III "Analyses des offres reçues" du présent rapport de présentation. La date de remise des plis était fixée le 23 juin 2009.

Par courrier en date du 23 juin 2009, le candidat n'a pas apporté toutes les précisions souhaitées. Les méthodes, les moyens humains et les techniques des éléments de mission COR, DEC, SDQ, ACE, ENT, AOS, DCQ et DCT sont décrits sans plus de précision. Le temps de participation aux réunions de chantier de l'élément de mission DET est non conforme au programme de l'opération et le suivi des travaux n'est pas décrit dans le planning. Les références du spécialiste chargé de la COR, de l'OPC ne sont pas plus précisées et le spécialiste en assainissement, en hydraulique routier et en application de la loi sur l'eau ne présente pas de références dans le domaine.

A l'issue de cette analyse, une seconde négociation a été engagée avec ce candidat le 22 juillet 2009 et fixait une date de remise des plis le 31 juillet 2009.

La négociation s'est poursuivie sans le questionner sur des précisions déjà demandées dont les éléments apportés ont montré une insuffisance. De ce fait, les précisions sur les méthodes, les moyens humains et les techniques des éléments de mission COR, DEC, SDQ,

ACE, ENT, AOS, DCQ et DCT et la description du suivi des travaux dans le planning n'ont plus été demandées. La seconde négociation informait le candidat que le programme de l'opération était modifié selon les mêmes termes énoncés ci avant pour le groupement solidaire INGEROP.

De plus, afin d'améliorer la composition de l'équipe, elle précisait que certains spécialistes ne convenaient pas. Le suppléant en projet routier, le chargé de la COR et de l'OPC et le représentant du maître d'œuvre sur le chantier ne présentaient que des références en voirie urbaine mais pas en route hors agglomération ou en autoroute, le spécialiste en assainissement, en hydraulique routier et en application de la loi sur l'eau ne présentait que de références en assainissement de voirie urbaine mais pas en bassins de routes et en dossier loi sur l'eau de routes, le spécialiste en aménagement paysager ne présentait que des références en parcs et jardins mais pas en infrastructure linéaire et le responsable environnement en phase travaux présentait que des références en études mais aucune en suivi de travaux.

Elle demandait de préciser, si dans le mémoire technique, l'élément de mission DUP prévoit la mise en compatibilité des POS et PLU.

Par courrier en date du 31 juillet 2009, le candidat n'a pas apporté toutes les précisions souhaitées. A l'issue de cette analyse, l'offre ne consacre plus de temps pour exécuter la mission G3 et le temps de participation aux réunions de chantier reste non conforme au programme de l'opération. Les éléments apportés pour les spécialistes ont été jugés acceptables.

A l'issue de cette analyse, une troisième négociation a été engagée avec ce candidat le 18 août 2009 et fixait une date de remise des plis le 24 août 2009.

Elle consistait à demander au candidat de confirmer si son offre intègre les mêmes points énoncés ci avant pour le groupement solidaire INGEROP.

Par courrier en date du 21 août 2009, le candidat a confirmé que sa prestation intégrait bien ces points.

A l'issue de cette analyse, une quatrième négociation a été engagée avec ce candidat le 28 août 2009 et fixait une date de remise des plis le 3 septembre 2009.

Elle consistait à demander au candidat de préciser si son offre intègre bien les points suivants :

- élément de mission EIE : toutes les reconnaissances (autres que les inventaires faune – flore fournis dans le cadre d'un autre marché) nécessaires à l'élaboration de l'état initial de l'environnement en application de toutes les lois relatives à la protection de la nature et à la prise en compte de l'environnement et de leurs textes d'application par exemple pour les cours d'eau, ...(liste non exhaustive) (page 21 du Programme),
- élément de mission DAD : les éventuelles reconnaissances de terrain nécessaires à cet élément de mission (page 23 du Programme).

Par courrier en date du 2 septembre 2009, le candidat a confirmé que sa prestation intégrait bien ces points.

Synthèse :

La plupart des spécialistes sont jugés bons pour leur curriculum vitae ou pour leur expérience dans le domaine. Le mémoire technique ne contient pas tous les renseignements : les moyens et les méthodes de certains éléments de mission (COR, DEC, SDQ, ACE, ENT, AOS, DCQ et DCT) ne sont pas précisés et le suivi de travaux n'est pas décrit dans le planning. La durée cumulée obligatoire de présence sur le chantier n'est pas conforme (76,5 jours proposés contre 80 jours demandés dans le programme de l'opération modifié). Le candidat ne consacre pas de temps pour la mission G3 (cf. annexes 1 à 5 pour plus de détails).

L'offre n'est pas satisfaisante techniquement.

Note obtenue :	4,63
Note pondérée :	3,24

Prix des prestations	Pondération : 30 %
-----------------------------	-----------------------

❖ Groupement solidaire **INGEROP Conseil & Ingénierie** (mandataire) – **Paysage Plus – AEI**

Le tableau suivant montre l'évolution du prix du forfait provisoire et du taux au fil des négociations :

Forfait provisoire	Taux	Forfait provisoire corrigé	Taux corrigé	Forfait provisoire négocié 1	Taux 1	Forfait provisoire négocié 2, 3 et 4	Taux 2, 3 et 4
290 640,00	13,84%	302 451,00	14,40%	290 641,00	13,84%	302 400,00	14,40%

La note obtenue est fixée à partir de la dernière proposition.

Note obtenue :	3,93
Note pondérée :	1,18

❖ Groupement solidaire **ARCADIS ESG** (mandataire) – **Digitale Paysage – Laurent Barbier architecte – Eco Aménagement – ERI** (sous traitant),

Le tableau suivant montre l'évolution du prix du forfait provisoire et du taux au fil des négociations :

Forfait provisoire	Taux	Forfait provisoire négocié 1	Taux 1	Forfait provisoire négocié 2, 3 et 4	Taux 2, 3 et 4
303 340,00	14,44%	305 230,00	14,53%	305 230,00	14,53%

La note obtenue est fixée à partir de la dernière proposition.

Note obtenue :	3,90
Note pondérée :	1,17

❖ Société **EGIS ROUTE FRANCE** et comme sous traitant : **Atelier Ville et Paysages, Groupe Renaissance (Laurent Barbier), FONDASOL, ACOUSTB, BIOMONITOR,**

Le tableau suivant montre l'évolution du prix du forfait provisoire et du taux au fil des négociations :

Forfait provisoire	Taux	Forfait provisoire négocié 1	Taux 1	Forfait provisoire négocié 2, 3 et 4	Taux 2, 3 et 4
229 380,00	10,92%	239 680,00	11,41%	237 955,00	11,33%

La note obtenue est fixée à partir de la dernière proposition.

Note obtenue :	5,00
Note pondérée :	1,50

- ❖ Groupement conjoint **B2000** (mandataire) - **SITETUDES** - **COSITEX** - **ANTEA** et avec comme sous traitants : **ARTCAD** - **TERRASOL** - **AEI** - **ASPA** - **ACOUSTB**.

Le tableau suivant montre l'évolution du prix du forfait provisoire et du taux au fil des négociations :

Forfait provisoire	Taux	Forfait provisoire corrigé	Taux corrigé	Forfait provisoire négoc 1	Taux 1	Forfait provisoire négoc 2, 3 et 4 corrigé	Taux 2, 3 et 4 corrigé
321 400,00	15,30%	321 510,00	15,31%	309 340,00	14,73%	324 910,00	15,47%

L'offre compte une erreur de calcul pour la mission COR suite à la seconde négociation.

La note obtenue est fixée à partir de la dernière proposition.

Note obtenue :	3,66
Note pondérée :	1,10

Synthèse après négociations :

Le tableau suivant reprend les notes finales pondérées par critères et le total général de cette pondération par candidat.

La dernière colonne classe les candidats du meilleur (offre la mieux-disante) au moins bon.

Candidat	Note pondérée		Total général	
	Valeur technique	Prix des prestations		
INGEROP	3,48	1,18	4,66	2
ARCADIS	3,43	1,17	4,60	3
EGIS	3,50	1,50	5,00	1
B2000	3,24	1,10	4,34	4

V Proposition à l'assemblée délibérante :

L'estimation de l'administration est de 220 000 € HT soit 263 120 € TTC.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer le marché à la société EGIS ROUTE FRANCE et comme sous traitant : Atelier Ville et Paysages, Groupe Renaissance (Laurent Barbier), FONDASOL, ACOUSTB, BIOMONITOR, pour un forfait provisoire de 237 955 € HT soit 284 594,18 € TTC soit un taux de 11,33 %.

Proposé par le Technicien du BO4
Didier MAURER :

Présenté par le Chef du BO4
Emmanuel KAHL :

Le Chef du Service des
Grands Projets Routiers

Philippe RUST

ANNEXE 1 – Tableaux des compétences des équipes

OFFRE DE LA SOCIETE INGEROP

Groupement solidaire INGEROP/PAYSAGE PLUS/AEI

	Fonction dans l'équipe	NOM	Société	Qualifications professionnelles / références de moins de 5 ans	Point /20
	Spécialiste en projets routiers et représentant du maître d'œuvre auprès du maître d'ouvrage (employé par le mandataire)	ROTHENFLUG	INGEROP	Bonne / Nombreuses références en milieu autoroutier	1
	Suppléant	BAUMGAERTNER	INGEROP	Bonne / Nombreuses références	1
CONCEPTION	Chargé (s) des études routières	BAUMGAERTNER	INGEROP	Bonne / Nombreuses références en milieu autoroutier	1
	Suppléant	FREY	INGEROP	Bonne / Nombreuses références	1
	Spécialiste en ouvrage d'art	CHAUGNY	INGEROP	Bonne / Nombreuses références	1
	Suppléant	ROCCA	INGEROP	Bonne / Nombreuses références	1
	Spécialiste en assainissement, en hydraulique routier et en application de la loi sur l'eau	GATIMEL	INGEROP	Bonne / Nombreuses références	1
	Spécialiste en acoustique et en application de la loi sur le bruit	GENTILE / BOURDIN	INGEROP	(pour chacun) Bonne compétence / Nombreuses références	1
	Spécialiste en environnement et en application des textes relatifs aux études d'impact et à la protection de la nature	ROCHE	INGEROP	Bonne / Nombreuses références	1
	Spécialiste en application de la loi sur l'air	DAVIN	INGEROP	Bonne / Nombreuses références	1
	Spécialiste en aménagement paysager	COURTEMANCHE	PAYSAGE PLUS	Bonne / Nombreuses références	1
	Chargé de la COR et de l'OPC	BAUMGAERTNER	INGEROP	Bonne / Nombreuses références	1
	Géotechnicien (mission G11, G12, G2, G3 en application de la norme NFP 94-500)	CLEMENT	GEOS (filiale INGEROP)	Bonne / Nombreuses références	1
	Chargé des études des équipements routiers et signalisation	SAUVE	INGEROP	Bonne / Nombreuses références	1
	Responsable du contrôle externe	SCHLECHT	INGEROP	Bonne / Nombreuses références	1
TRAVAUX	Représentant du maître d'œuvre sur le chantier	BAUMGAERTNER	INGEROP	Bonne / Nombreuses références	1
	Suppléant du représentant du maître d'œuvre sur le chantier	SCHNEIDER	INGEROP	Bonne / Nombreuses références	1
	Contrôleur travaux Ouvrages d'art	ZINK	GEOS (filiale INGEROP)	Bonne / Nombreuses références	1
	Géotechnicien	CLEMENT	INGEROP	Bonne / Nombreuses références	1
	Responsable environnement	ROCHE	INGEROP	Bonne / Des références	1
				TOTAL :	20
				NOTE sur 12	12

OFFRE DE LA SOCIETE ARCADIS

**Groupement solidaire ARCADIS/DIGITALE PAYSAGE/GROUPE RENAISSANCE/ECO AMENAGEMENT
Sous-traitant : ERI**

	Fonction dans l'équipe	NOM	Société	Qualifications professionnelles / références de moins de 5 ans	Point /20
	Spécialiste en projets routiers et représentant du maître d'œuvre auprès du maître d'ouvrage (employé par le mandataire)	OFFNER	ARCADIS	Bonne / Nombreuses références en milieu autoroutier	1
	Suppléant	GAILLIEZ	ARCADIS	Bonne / Nombreuses références	1
CONCEPTION	Chargé(s) des études routières	OFFNER	ARCADIS	Bonne / Nombreuses références en milieu autoroutier	1
	Suppléant	GAILLIEZ	ARCADIS	Bonne / Nombreuses références	1
	Spécialiste en ouvrage d'art	REINHARD	ARCADIS	Bonne / Nombreuses références	1
	Suppléant	PERRAUDIN	ARCADIS	Bonne / Nombreuses références	1
	Spécialiste en assainissement, en hydraulique routier et en application de la loi sur l'eau	FRANCOIS	ARCADIS	Bonne / Nombreuses références	1
	Spécialiste en acoustique et en application de la loi sur le bruit	JEANDET	ARCADIS	Bonne / Nombreuses références	1
	Spécialiste en environnement et en application des textes relatifs aux études d'impact et à la protection de la nature	RAMEY	ECO AMENAGEMENT	Bonne / Nombreuses références	1
	Spécialiste en application de la loi sur l'air	VILBOUX	ARCADIS	Bonne / Des références	1
	Spécialiste en aménagement paysager	STEINER	DIGIALE PAYSAGE	Bonne / Nombreuses références	1
	Chargé de la COR et de l'OPC	OFFNER	ARCADIS	Bonne compétence / Nombreuses références	1
	Géotechnicien (mission G11, G12, G2, G3 en application de la norme NFP 94-500)	BORT	ARCADIS	Bonne / Nombreuses références	1
	Chargé des études des équipements routiers et signalisation	OFFNER	ARCADIS	Bonne / Nombreuses références	1
Responsable du contrôle externe	DUGARD	ARCADIS	Bonne / Nombreuses références	1	
TRAVAUX	Représentant du maître d'œuvre sur le chantier	GOSELIN	ARCADIS	Bonne / Nombreuses références	1
	Suppléant du représentant du maître d'œuvre sur le chantier	VOGT	ARCADIS	Bonne / des références	1
	Contrôleur travaux Ouvrages d'art	REINHARD	ARCADIS	Bonne / Nombreuses références	1
	Géotechnicien	BORT	ARCADIS	Bonne / Des références	1
	Responsable environnement	RAMEY	ECO AMENAGEMENT	Bonne / surtout des références en études	1
				TOTAL :	20
				NOTE sur 12	12

OFFRE DE LA SOCIETE EGIS

Sous-traitant : ATELIER VILLE et PAYSAGES/GROUPE RENAISSANCE/FONDASOL/ACOUSTB/BIOMONITOR

	Fonction dans l'équipe	NOM	Société	Qualifications professionnelles / références de moins de 5 ans	Point /20
	Spécialiste en projets routiers et représentant du maître d'œuvre auprès du maître d'ouvrage (employé par le mandataire)	GUFFON	EGIS	Bonne compétence / Nombreuses références en milieu autoroutier	1
	Suppléant	GODOT	EGIS	Bonne compétence / Nombreuses références en milieu autoroutier	1
CONCEPTION	Chargé(s) des études routières	GODOT	EGIS	Bonne compétence / Nombreuses références en milieu autoroutier	1
	Suppléant	MASSOL	EGIS	Bonne compétence / des références	1
	Spécialiste en ouvrage d'art	VEITH	EGIS	Bonne / Nombreuses références	1
	Suppléant	CRENN	EGIS	Bonne / Nombreuses références	1
	Spécialiste en assainissement, en hydraulique routier et en application de la loi sur l'eau	WOLFF	EGIS	Bonne compétence / des références	1
	Spécialiste en acoustique et en application de la loi sur le bruit	KAPOUS	ACOUSTB	Bonne compétence / Nombreuses références	1
	Spécialiste en environnement et en application des textes relatifs aux études d'impact et à la protection de la nature	AUBERTIN	EGIS	Bonne compétence / Des références	1
	Spécialiste en application de la loi sur l'air	MERLEN	BIOMONITOR	Bonne compétence / Nombreuses références	1
	Spécialiste en aménagement paysager	MORO	ATELIER VILLE et PAYSAGES	Bonne compétence / Des références	1
	Chargé de la COR et de l'OPC	VEITH	EGIS	Bonne compétence / des références en OA, en route et en génie civil	1
	Géotechnicien (mission G11, G12, G2, G3 en application de la norme NFP 94-500)	BRUDER	FONDASOL	Bonne compétence / Nombreuses références	1
	Chargé des études des équipements routiers et signalisation	THIERRY	EGIS	Bonne compétence / Des références	1
Responsable du contrôle externe	DEBERSEE	EGIS	Bonne compétence / Nombreuses références	1	
TRAVAUX	Représentant du maître d'œuvre sur le chantier	VEITH	EGIS	Bonne compétence / des références en OA et une en route	1
	Suppléant du représentant du maître d'œuvre sur le chantier	BAIZEAU	EGIS	Bonne compétence / Des références	1
	Contrôleur travaux Ouvrages d'art	VEITH	EGIS	Bonne compétence / Nombreuses références	1
	Géotechnicien	GARDAS	FONDASOL	Bonne compétence / Nombreuses références	1
	Responsable environnement	WOLFF	EGIS	Bonne / surtout des références en études	1
TOTAL :					20
NOTE sur 12					12

OFFRE DE LA SOCIETE B2000

**Groupement solidaire B2000/COSITREX/SITETUDES/ANTEA
Sous-traitant : ACOUSTB/AEI/ASPA/TERRASOL/ARTCAD**

	Fonction dans l'équipe	NOM	Société	Qualifications professionnelles / références de moins de 5 ans	Point /20	
	Spécialiste en projets routiers et représentant du maître d'œuvre auprès du maître d'ouvrage (employé par le mandataire)	FONTAINE	B2000	Bonne compétence / Nombreuses références et quelques références en milieu autoroutier	1	
	Suppléant	THIRIET	B2000	Des références en voirie urbaine et une en route hors agglomération	1	
CONCEPTION	Chargé(s) des études routières	NAITAUDIA	SITETUDES	Bonne / Nombreuses références et quelques références en milieu autoroutier	1	
	Suppléant	MULLER	SITETUDES	Bonne / Des références	1	
	Spécialiste en ouvrage d'art	AINARDI	ARTCAD	Bonne / Nombreuses références	1	
	Suppléant	PUJAT	ARTCAD	Bonne / Nombreuses références	1	
	Spécialiste	en assainissement routier	Le concepteur de l'infrastructure	B2000	Bonne / Nombreuses références	1
		en hydraulique et en application de la loi sur l'eau	GUILLAUME		des références de bassins de dépollution et d'orage	
	Spécialiste en acoustique et en application de la loi sur le bruit	KAPOUS	ACOUSTB	Bonne / Nombreuses références	1	
	Spécialiste en environnement et en application des textes relatifs aux études d'impact et à la protection de la nature	DELPORTE	ANTEA	Bonne / Nombreuses références	1	
	Spécialiste en application de la loi sur l'air	PALLARES	ASPA	Bonne / Des références	1	
	Spécialiste en aménagement paysager	FENDER	AEI	Bonne / Nombreuses références	1	
	Chargé de la COR et de l'OPC	THIRIET	B2000	Des références en voirie urbaine et une en route hors agglomération	1	
	Géotechnicien (mission G11, G12, G2, G3 en application de la norme NFP 94-500)	DRIVET	TERRASOL	Bonne / Nombreuses références	1	
	Chargé des études des équipements routiers et signalisation	NAITAUDIA	SITETUDES	Bonne / Nombreuses références	1	
Responsable du contrôle externe	FONTAINE	B2000	Bonne / Nombreuses références	1		
TRAVAUX	Représentant du maître d'œuvre sur le chantier	THIRIET	B2000	Des références en voirie urbaine et une en route hors agglomération	1	
	Suppléant du représentant du maître d'œuvre sur le chantier	QUINTLE	B2000	Bonne / Des références	1	
	Contrôleur travaux Ouvrages d'art	PUJAT	ARTCAD	Bonne / une référence	1	
	Géotechnicien	DRIVET	TERRASOL	Bonne / Des références	1	
	Responsable environnement	DROESCH	ANTEA	Bonne / Nombreuses références	1	
TOTAL :					20	
NOTE sur 12					12	

ANNEXE 2 – Tableaux synthétique des méthodes et moyens par éléments de mission

Intitulé de la mission	Note = Taux estimation administration	INGEROP		ARCADIS ESG		EGIS		B2000	
		Méthodologie	Note	Méthodologie	Note	Méthodologie	Note	Méthodologie	Note
DIA	2,33	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération Prend en compte qu'aucun plan ou note de calcul n'est disponible	2,33	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération Prend en compte qu'aucun plan ou note de calcul n'est disponible	2,33	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération Prend en compte qu'aucun plan ou note de calcul n'est disponible Le temps passé a été augmenté mais reste en dessous des autres candidats	2,33	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération Prend en compte qu'aucun plan ou note de calcul n'est disponible	2,33
EP	3,89	la méthodologie décrite n'est pas complète. Elle ne contient pas pour chaque variante l'étude et la représentation des principaux ouvrages et aménagements sont inclus	1,945	la méthodologie décrite n'est pas complète. Elle ne dit pas que l'étude préliminaire est complète pour chaque variante	1,95	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération suite à la demande de précision Le temps passé a été augmenté mais reste en dessous des autres candidats	3,89	la méthodologie décrite est correcte. Le candidat fait l'hypothèse qu'il n'y aura que seules les superstructures de l'OA existant seront refaites et la construction d'un mur anti bruit.	3,89
AVP	10,89	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	10,89	la méthodologie décrite n'est pas complète. Elle ne dit pas que la mission comprend la définition géométrique complète de la solution retenue	5,45	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	10,89	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	10,89
PRO	15,56	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	15,56	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	15,56	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération suite à la demande de précision	15,56	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	15,56
OPC	3,11	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	3,11	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	3,11	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	3,11	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	3,11
ACT	7	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	7	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	7	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	7	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	7,00
EXE	7,78	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	7,78	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération Le temps passé est explicité mais reste inchangé après négociation	7,78	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération suite à la demande de précision	7,78	la méthodologie décrite n'est pas complète. Confirme qu'une mission G3 sera réalisée et non G4, mais ne consacre pas de temps	3,89
VISA	4,67	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	4,67	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération Le temps passé est explicité mais reste inchangé après négociation	4,67	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	4,67	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	4,67
COM	3,11	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	3,11	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	3,11	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	3,11	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	3,11
EIE	2,33	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	2,33	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	2,33	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	2,33	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	2,33
DIE	2,33	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	2,33	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	2,33	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	2,33	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	2,33
ELA	1,56	13 points de mesures Les concentrations des deux indicateurs principaux de la pollution sont mesurées in situ par tubes passifs (Benzène et NO2) 4 prélèvements de sol (analyses des matières sèches, hydrocarbures totaux et métaux)	1,56	20 points de mesures. Les concentrations des deux indicateurs principaux de la pollution sont mesurées in situ tubes passifs (Benzène et NO2) 25 prélèvements de sol	1,56	Tubes passifs : 4 semaines (été et hiver) Les concentrations des deux indicateurs principaux de la pollution sont mesurées in situ (14 tubes passifs pour le Benzène et 14 tubes passifs pour le NO2) L'offre prévoit des mesures de l'état initial 8 prélèvements de sol	1,56	Tubes passifs : 2 séries de 14 jours (été et hiver) Les concentrations des deux indicateurs principaux de la pollution sont mesurées in situ tubes passifs (Benzène et NO2) Effectue des prélèvements des particules fines (métaux lourds) Donne les emplacements des prélèvements 19 prélèvements de sol	1,56
ELB	1,56	Estime qu'aucune étude acoustique réglementaire n'est requise, mais prévoit 2 points fixes de mesure de 24h	1,56	2 points fixes couplés avec 4 prélèvements de 15 min.	1,56	2 points fixes couplés avec 3 prélèvements de 1h. L'offre prévoit des comptages en combinaison avec l'élément TRA	1,56	2 points fixes couplés avec 3 prélèvements de 1h. L'offre prévoit des comptages en combinaison avec l'élément TRA	1,56
TRA	0,39	Campagne de comptage sur 7 jours, et aux heures de pointe	0,39	L'offre prend en compte la réalisation de comptages supplémentaires (éventuels)	0,39	L'offre prévoit des comptages en combinaison avec l'élément ELB	0,39	L'offre prend en compte la réalisation de comptage directionnels et des comptages en combinaison avec l'élément ELB	0,39
DUP	0,39	la méthodologie décrite est correcte Prévoit une relecture juridique du dossier de DUP	0,39	la méthodologie décrite est correcte L'offre propose une relecture juridique du dossier de DUP	0,39	la méthodologie décrite est correcte Prévoit une relecture juridique du dossier de DUP	0,39	L'offre aborde la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (après demande de précision) L'offre propose une relecture juridique du dossier de DUP	0,39
DLE	1,56	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	1,56	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	1,56	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	1,56	la méthodologie décrite est correcte	1,56
DAD	0,39	la méthodologie décrite n'est pas complète. Elle ne précise pas que les éventuelles reconnaissances de terrain nécessaires sont inclus	0,195	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,39	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,39	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,39
COR	0,78	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,78	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,78	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,78	la méthodologie décrite n'est pas complète malgré une demande de précision	0,39
DEC	0,78	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,78	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,78	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,78	la méthodologie décrite n'est pas complète malgré une demande de précision	0,39
SDQ	0,39	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,39	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,39	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,39	la méthodologie décrite n'est pas complète malgré une demande de précision	0,20
ACE	0,78	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,78	la méthodologie décrite est succincte mais conforme au programme de l'opération.	0,78	la méthodologie décrite est succincte mais conforme au programme de l'opération.	0,78	la méthodologie décrite n'est pas complète malgré une demande de précision	0,39
VER	0,39	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,39	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,39	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,39	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,39
SEN	0,78	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,78	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,78	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,78	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,78
ENT	0,39	Description succincte mais conforme au programme de l'opération	0,39	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,39	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,39	la méthodologie décrite n'est pas complète malgré une demande de précision	0,20
AOS	0,39	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,39	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,39	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	0,39	la méthodologie décrite n'est pas complète malgré une demande de précision	0,20
DET	19,46	la méthodologie décrite est correcte le nombre de jours de présence en réunion de chantier est conforme au nouveau programme	19,46	la méthodologie décrite est correcte le nombre de jours de présence en réunion de chantier est conforme en considérant le projeteur avec	19,46	la méthodologie décrite est correcte le nombre de jours de présence en réunion de chantier est conforme au nouveau programme	19,46	la méthodologie décrite est correcte le nombre de jours de présence en réunion de chantier n'est pas conforme au nouveau programme	0,00
AOR	3,11	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	3,11	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	3,11	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	3,11	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	3,11
DCQ	1,95	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	1,95	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	1,95	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	1,95	la méthodologie décrite n'est pas complète malgré une demande de précision	0,98
DCT	1,95	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	1,95	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	1,95	la méthodologie décrite est correcte et conforme au programme de l'opération	1,95	la méthodologie décrite n'est pas complète malgré une demande de précision	0,98
Autres									
TOTAL	100		97,86		92,61		100		72,95

ANNEXE 4 – Tableau récapitulatif du sous critère "Mémoire technique"

Sous critère		INGEROP		ARCADIS ESG		EGIS		B2000	
		observations	Note	observations	Note	observations	Note	observations	Note
Planning	DIA	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2
	EP	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2
	AVP	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2
	PRO	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2
	EEXE	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2
	DET	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2	conforme au programme et détaillé	2	partie non développée malgré une demande de précision	0
	Total (sur 12)			12		12		12	
Méthodes et moyens par élément de mission (sur 100)		cf annexe 2	97,86	cf annexe 2	92,61	cf annexe 2	100	cf annexe 2	72,945
Sous détail de la décomposition du prix global et forfaitaire (sur 4)		cf annexe 3	3,91	cf annexe 3	3,80	cf annexe 3	3,62	cf annexe 3	4,00
TOTAL (sur 116)			113,77		108,4		115,6		86,945
TOTAL NOTE (sur 6)		5,88		5,61		5,98		4,50	

ANNEXE 5 – Sous critère "Contrôle intérieur"

		INGEROP		ARCADIS ESG		EGIS		B2000	
Contrôle extérieur des prestations (noté sur 2)	Description correcte du contrôle intérieur		2	Description correcte des étapes et de l'organisation du contrôle intérieur	2	Description correcte des étapes du contrôle intérieur	2	Description correcte des étapes et de l'organisation du contrôle intérieur	2
	Description du contrôle interne et externe et de la gestion des documents								